



# Mairie de Grisy-Les-Plâtres

## Val d'Oise

2024- 45 CIR

### Arrêté réglementant la circulation le 6 octobre 2024 de 9h à 14h sur la D64 pour la course « Octobre Rose »

La Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

**VU** la demande présentée par le Foyer Rural de la Commune de Grisy-les-Plâtres à l'occasion de la course intitulée **Octobre Rose** prévue en date du 6 octobre 2024,

**Considérant** que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

**Considérant** la nécessité d'établir une réglementation temporaire concernant la circulation sur le parcours de l'épreuve **de 10 km** afin de prévenir les risques pour la traversée de la route de **Grisy-les-Plâtres/ Epiais-Rhus (D64)** ainsi que celle de la rue du **Vexin vers la rue de Berval (D64)**,

#### ARRETE

#### Article 1 :

Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'évènement intitulée **Octobre Rose**, de réglementer la circulation comme suit ;

- Le 6 octobre 2024, la circulation sera modifiée de 9h à 14h dans les rues mentionnées ci-dessous :

<b>Départ</b>	Rue des Maurois – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>10h00 *</b>
	Rue de l'Isle – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	
	Rue de Berval – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>10h05</b>
	Jusqu'à la Ferme de Berval	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	
	Ancienne ligne de chemin de fer	Vélos + piétons	<b>10h15</b>
	Rue du Sausseron – Rhus	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>10h25</b>
	Rue Saint Jean – Rhus	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	
	Chemin parallèle à l'ancienne ligne de chemin de fer	Vélos + piétons	<b>10h30</b>
	Remontée dans le bois	Vélos + piétons	
	Entre le bois et l'angle de la rue de l'Isle et de la rue des Maurois – Grisy-les-Plâtres	Chemin : vélos + piétons Route : tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>10h50</b>
	Vers le bois et jusque la sente du Moulin	Vélos + piétons	
	<b>Traversée de la route de Grisy – Epiais-Rhus (D64)</b> 	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h05</b>
	Petit chemin jusqu'au cimetière d'Epiais-Rhus	Vélos + piétons	
	Rue des Bruyères – Epiais-Rhus	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h10</b>
	Sente de Butard	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h15</b>
	Bois jusque rue de Butelle – Grisy-les-Plâtres	Vélos + piétons	
	Vers le bas de la rue de Butelle – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h30</b>
	Sente des renardeaux – Grisy-les-Plâtres	Vélos + piétons	<b>11h35</b>
	Rue Robert Machy – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h40</b>
	Entre la mairie et l'Eglise	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	
	Rue des Bouchers – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	
	<b>Traversée de la Rue du Vexin vers rue de Berval (D64)</b> 	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h45</b>
	Rue de l'Isle – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h50</b>
	Rue des Maurois – Grisy-les-Plâtres	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	
<b>Arrivée</b>	Parc André François	Tous types de véhicules motorisés + vélos + piétons	<b>11h55</b>

10, rue Robert Machy – 95810 GRISY-LES-PLATRES - Tél 01.34.66.62.69

Ouvertures : Mardi, Vendredi : 8h30 - 12h ; Mercredi : 13h - 17h

mairie@grisylesplatres.fr

www.grisylesplatres.fr

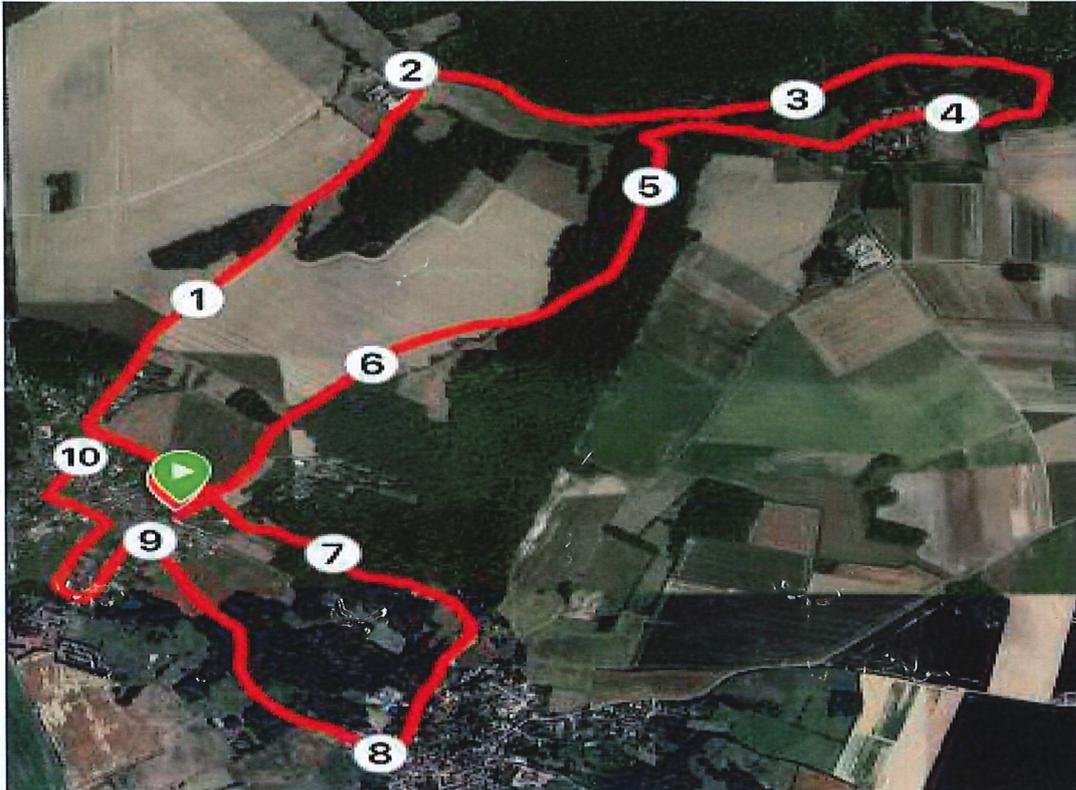


# Mairie de Grisy-Les-Plâtres Val d'Oise

2024- 45 CIR

## Article 2 :

Pendant la durée de modification temporaire, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la course.



## Article 6 :

La Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,  
Le Maire de la Commune d'Epiais-Rhus,  
Le Commandant de la Gendarmerie de Marines,  
Le Capitaine du SDIS de Corneilles en Vexin,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grisy-les-Plâtres le 16 septembre 2024.

La Maire,  
C. Carpentier



10, rue Robert Machy – 95810 GRISY-LES-PLÂTRES - Tél 01.34.66.62.69

Ouvertures : Mardi, Vendredi : 8h30 - 12h ; Mercredi : 13h - 17h

mairie@grisylesplatres.fr

www.grisylesplatres.fr